

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10 MAI 2021

Présents : Colette FABRON, Jean-Paul RAPUC, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Isabelle LOMBARD, Michel GUILLOT, Jean-Louis DONADEY, Christiane MATTEI, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Yolande ANFOSSI, Éric FOGOLA, Sabine BRUN, Christophe BORELLI, Isabelle BARBIER, Julien BRUN, Manon HUBERT, Chloé FABRON, Amandine RAPUC.

CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

Madame Amandine RAPUC a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus par courrier et par courrier électronique le 4 mai 2021.

Modification de l'ordre du jour :

Ajout de décisions :

- Approbation de la « Charte de la Métropole Nice Côte d'Azur », valant pacte de gouvernance
- Modification du mode de participation financière des agents contractuels aux titres restaurants

Approuvées à l'unanimité

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 26 mars 2021

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Au début de la séance, Madame Le Maire rend compte des décisions qu'elle a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020.

Arrêté Municipal Individuel 245 du 21 avril 2021 : Marché de prestation de service organisation de manifestations protocolaires et festives avec Monsieur Lionel KARAKOZIAN.

Arrêté Municipal Individuel 254 du 28 avril 2021 ; Marché de fourniture et pose d'une structure d'escalade accrocube avec la SARL CITY GRIMP domiciliée 124 rue du Pavé 59235 BERSÉE.

146/Budget général 2021 : Décision Modificative N°1

Madame Le maire propose d'apporter les corrections suivantes au budget de 2021 notamment pour le financement d'une structure ludique de grimpe sur cordes dénommée « accrocube » qui doit être commandée sans tarder afin de bénéficier de son installation avant la prochaine saison estivale.

Les inscriptions budgétaires sont donc modifiées comme suit :

Section d'Investissement- Dépenses

Chapitre 040 opération d'ordre entre section : - 12 410 €

Chapitre 20 immobilisations incorporelles : + 3 000 €

Chapitre 21 immobilisations corporelles : + 155 820 €

Section Investissement – recettes

Chapitre 040 opération d'ordre entre section : + 12 410 €

Chapitre 13 subventions d'investissements : + 134 000 €

Les inscriptions budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres.

147/ Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres (une abstention de Chloé Fabron) approuve le versement des subventions suivantes :

Comité des fêtes d'Auron : 10 000 €

Comité des fêtes de St Étienne de Tinée : 20 000 €

Société de chasse : 2 500€

148/Actualisation des tarifs de la base de loisirs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres approuve l'actualisation des tarifs applicables à la base de loisirs et l'intégration de nouveaux tarifs pour des nouveaux services tels que location de vélos électriques ou borne de recharge des téléphones.

Camping :

Emplacement avec consigne électrique : 9,00 €

Emplacement sans consigne électrique : 8,00 €

Adulte (+ 18ans) Mineur (+ 10 ans/ -18 ans) : 3,50 €

Enfants (+ 2 ans/-10 ans) : 2,50 €

Enfants (- 2 ans) : gratuit

Camping-car :

Emplacement nu : 8,00 €

Adulte (+ 18ans)/ Mineurs (+10 ans/-18 ans) : 3,50 €

Enfant (+ 2 ans/-10ans) : 2,50 €

Electricité : 3,00 €

Vidange + eau claire : 3,00 €
Casier électrique (randonneurs) : 1,00 €
Animal : 0,80 €
Taxe séjour (+18 ans) : 0,20 €
Laverie : 3,00 €
Gaz CV470 : 16,00 €
Gaz CV300 : 8,00 €
Gaz P206GLS : 5,00 €
Douche (personnes hors camping) : 3,00 €

Plan d'eau :
Kayak/ Paddle : ½ heure : 4,00 €
Location matériel 1 h (ping-pong) : 3,00 €
Transat : ½ journée : 3,00 €
Transat : journée : 5,00 €
Babyfoot le jeton : 1,00 €

Parc de loisirs « Petit bois des lutins » :
Pass - Forfait journée (3 à 14 ans) : 5,00 €
Pass - Forfait semaine (7 jours) : 20,00 €
Pass - Forfait mensuel (30 jours) : 30,00 €
Pass - Forfait été (18/06 au 31/08) : 40,00 €
Pass - Forfait annuel (18/06 au 02/11) : 60,00 €
Pass - Forfait 10 entrées non consécutives : 25,00 €
Pass - Forfait famille: 3 achetés identiques, le 4^{ème} offert
- de 3 ans et plus de 15 ans : gratuit
Tarif CE : 4,00 €
Tarif Groupe : 3,00 €

Buvette
Eau : 2,00 €
Sodas : 2,00 €
Smoothies : 4,00 €
Café : 1,00 €
Noisette : 1,50 €
Thé : 1,50 €
Glaces : 1,00 € - 2,00 € - 2,50 € - 3,00 €
Dessert glacé : 3,50 €
Sandwich compose : 5,00 €
Sandwich simple: 4,00 €
Chips: 2,00 €
A partir de 15h30
Sandwich composé promo: 3,00 €
Sandwich simple promo: 2,00 €
Dessert
Sucette : 0,50 €
Bonbons (2 petits sachets) : 1,50 €
Pâtisseries : 1,00 € - 2,00 € - 2,50 €

Location de vélos électriques
½ journée : 20 €
Journée : 35 €

149/ Métropole : Désignation de deux représentants du conseil municipal pour siéger au conseil de développement durable et de proximité.

Madame Le Maire informe qu'au sein de la Métropole se trouve constitué le conseil de développement durable et de proximité composé de représentants issus des milieux économiques, sociaux, académiques, culturels et associatifs, il comprend également des représentants des communes pour renforcer l'information des conseils municipaux sur les politiques conduites par la Métropole.

Ces représentants sont au nombre de deux, un binôme composé d'une femme et d'un homme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, désigne les représentants du conseil municipal : Mme Anne Marie Fulconis et Mr Jean Charles Guiran.

150/Balme obscure : Etude naturaliste de faisabilité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve le projet d'étude préalable naturaliste de faisabilité permettant d'évaluer la compatibilité de projet avec la préservation de la biodiversité locale, suite à la délibération du 23 février dernier où le conseil municipal avait approuvé le projet de création de la route forestière de Balme Obscure.

Cette étude estimée par l'ONF à 8 252 € HT peut faire l'objet d'une participation financière de l'Europe à hauteur de 80%

151/ Bail commune /TDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve la conclusion d'un bail locatif avec la Société Télédiffusion de France.

Suite à la délibération du 23 février dernier, le conseil municipal avait décidé l'acquisition de parcelles situées à Roya dont l'objectif principal était l'implantation d'un site radio électrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Les principaux termes sont les suivants :

Désignation : Deux parcelles respectivement de 100 et 60 M2

Objet : installation et exploitation d'un site radio électrique par TDF

Durée : 20 ans

Loyer Fixe : 1000€ / An

Loyer variable : 2500€ par opérateur

152/Délibération modifiant le mode de participation financière des agents contractuels aux titres restaurants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve la modification du régime des participations des agents contractuels pour l'octroi des titres restaurants.

Actuellement tous les agents contractuels doivent établir un chèque chaque mois, pour éviter cette comptabilité source d'erreurs nous procéderons à un prélèvement sur salaire au moins pour les contractuels d'une durée supérieure ou égal à 6 mois.

153/Pacte de gouvernance -Charte de la Métropole

Je vous informe qu'un groupe de travail, présidé par les Présidents délégués Louis NEGRE et Philippe PRADAL a proposé un projet de charte adopté par le conseil des Maires de la Métropole le 4 février dernier, projet qui constitue un pacte de gouvernance qui a pour objectif d'intégrer les avancées de la Métropole, tout en veillant au respect fondamental de l'identité communale et au rôle prépondérant des Maires. Il fixe ainsi les grands équilibres du fonctionnement de la Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, approuve le pacte de gouvernance.

154/Création de la route forestière de la Balme obscure

Modification du plan de financement.

ETAT CIVIL

Le Maire,



Colette FABRON.